

PROJET DE PLAN D'AFFECTATION "AU LAVIAU"

25 novembre 2025

LE CONTEXTE

La situation

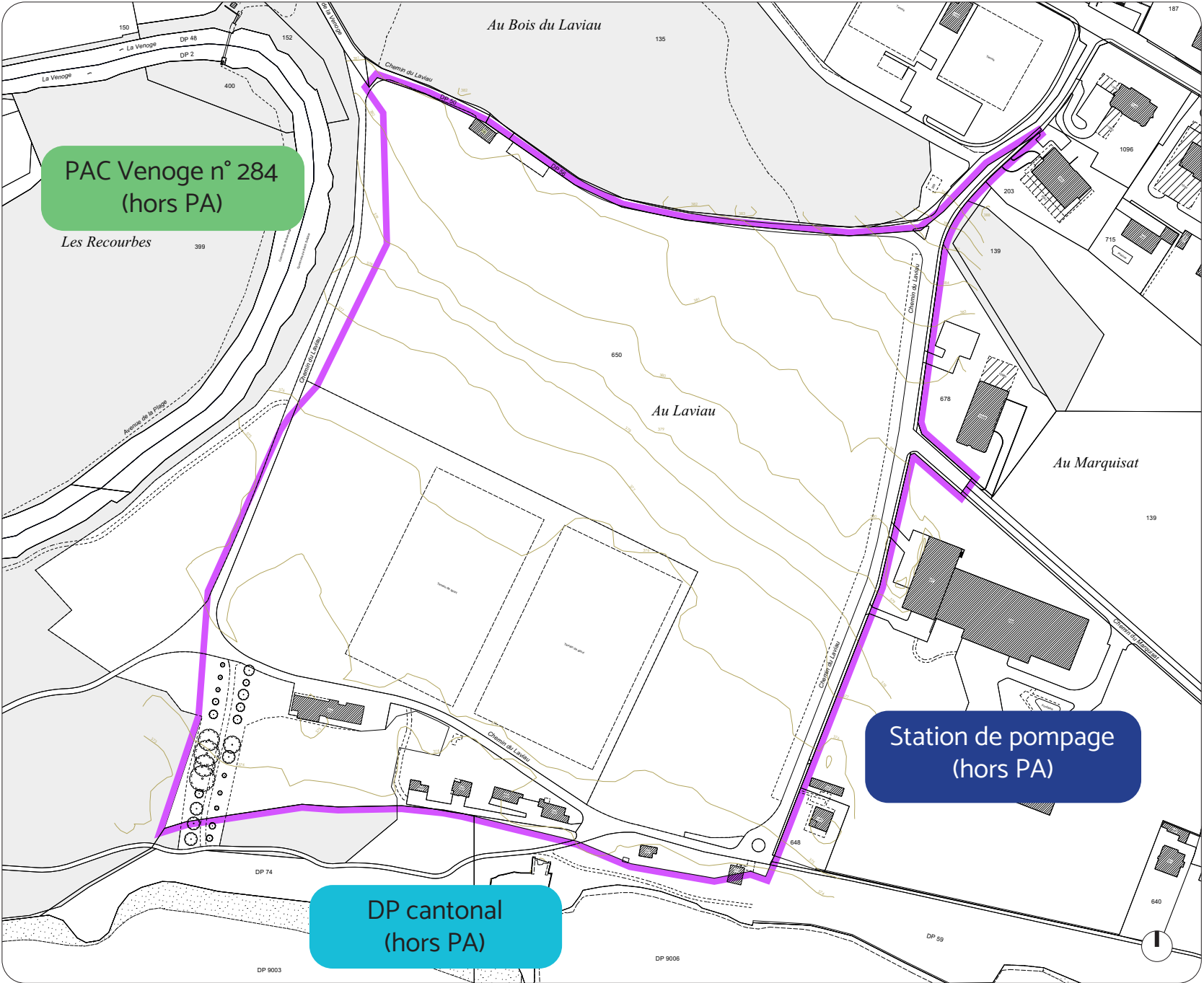


Le périmètre du projet de plan d'affectation " Au Laviau "

Le plan d'affectation « Au Laviau » se situe sur la parcelle communale n° 650. Il ne comprend :

- ni les abords immédiats de la Venoge
- ni les abords immédiats du lac
- ni le site de la station de pompage.

Parcelle n°	Propriétaires	Surface totale
650	Saint-Sulpice, la Commune	143'154 m2



L'initiative « Sauvez la Venoge »

L'initiative « Sauvez la Venoge » votée en 1990 demande l'introduction d'un article 6ter dans la Constitution vaudoise (de 1885) qui stipule :

- « *Le cours, les rives et les abords de la Venoge sont protégés* »
- « *Un plan d'affectation cantonal précise l'étendue de cette protection* »

Objectifs de la protection

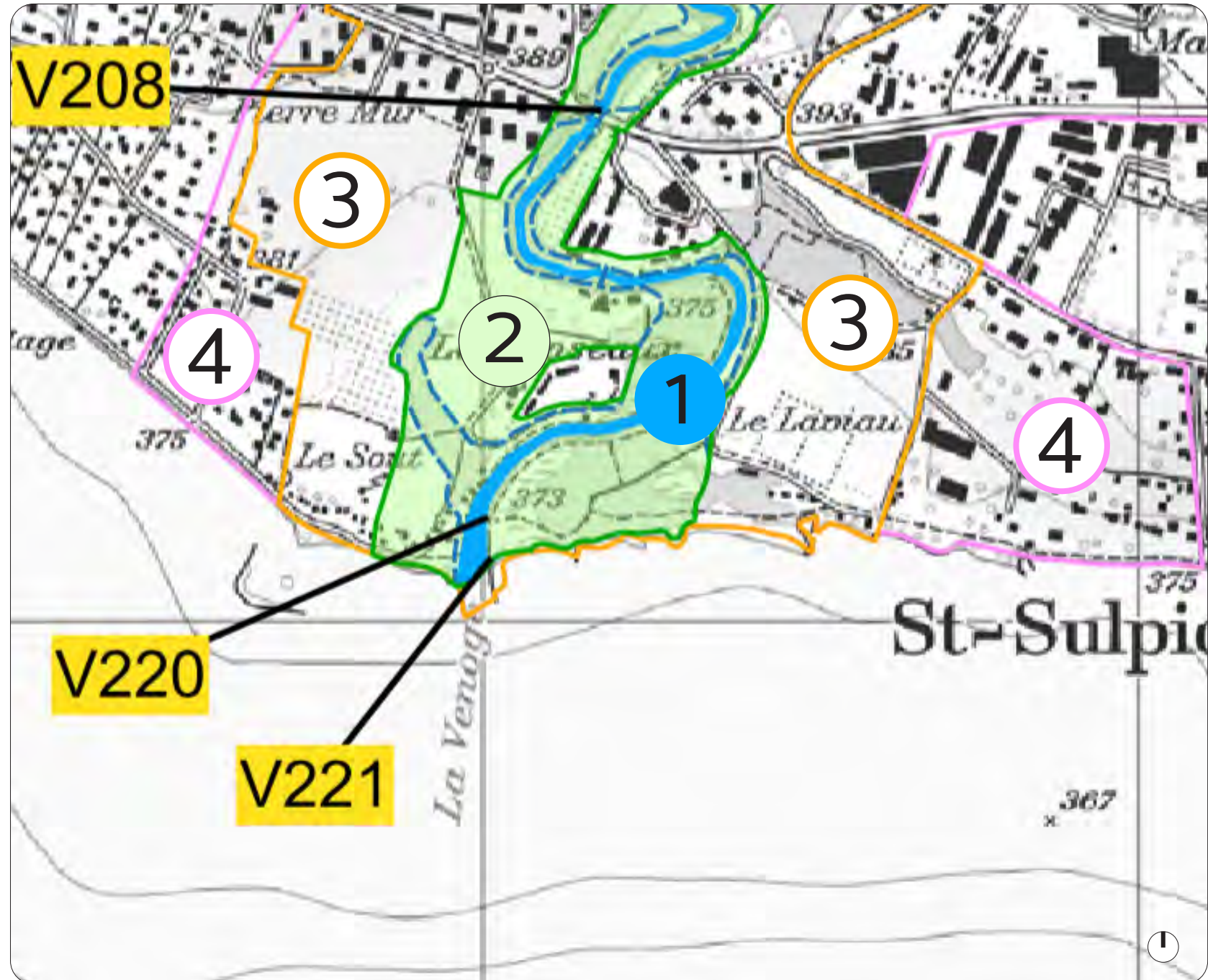
- Lettre a : « *Assurer l'assainissement des eaux* »
- Lettre b : « *Maintenir et restaurer les milieux naturels favorables à la flore et à la faune* »



Le plan d'affectation cantonal – PAC Venoge

Le plan cantonal de protection de la Venoge (1997) fixe 4 périmètres :

- 1** L'Eau libre
« *Protégée qualitativement et quantitativement* »
- 2** Le Couloir de la Venoge
« *Protégé globalement* »
- 3** La Vallée de la Venoge
« *Patrimoine naturel préservé* »
- 4** Le Bassin versant de la Venoge
« *Pollution interdite* »



La nécessité d'un plan d'affectation imposée par le plan général d'affectation (PGA) du 18 août 2011



ZONE LOISIRS ET EQUIPEMENTS

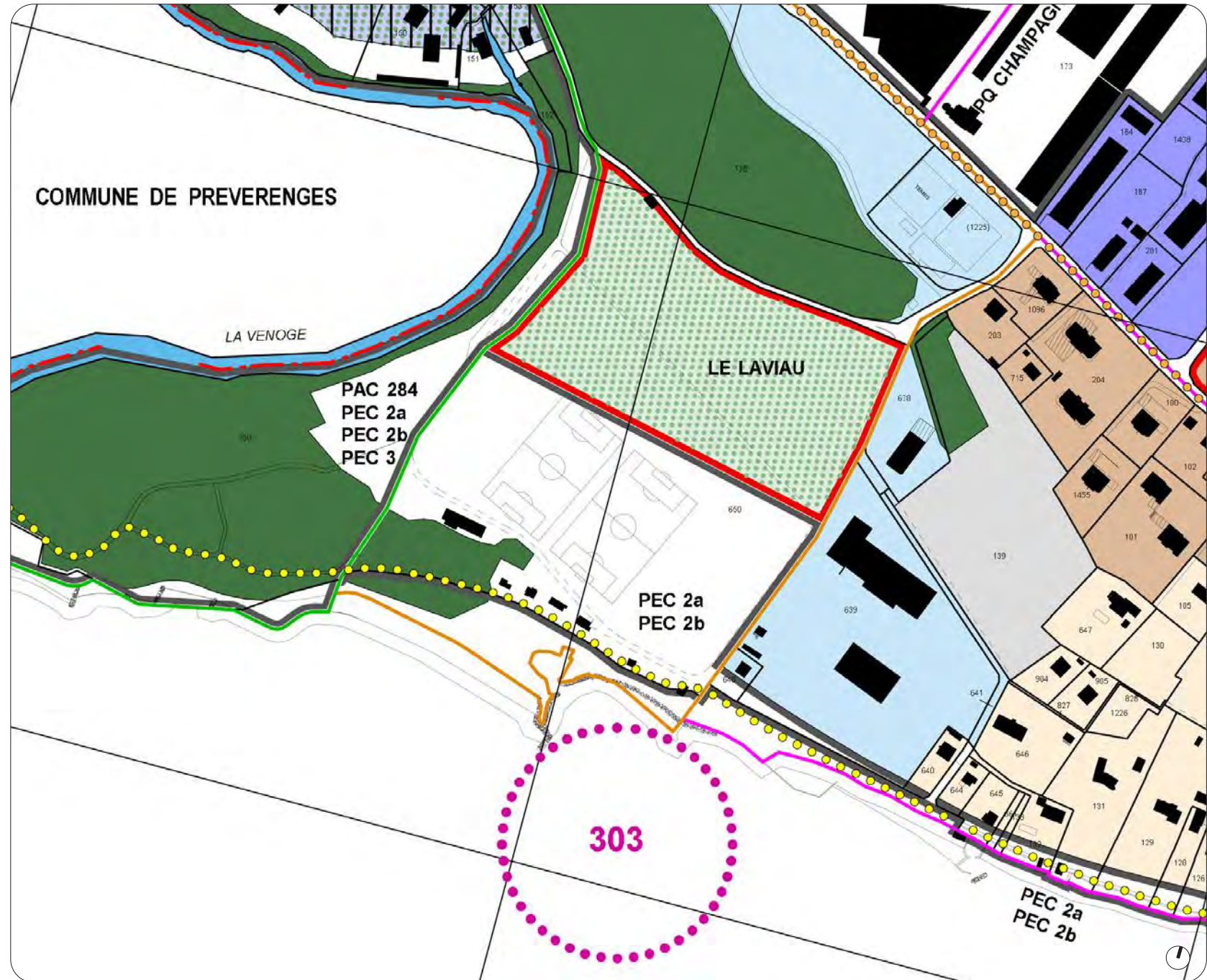


SURFACE A OCCUPER PAR PLAN SPECIAL

Art. 19.1 La zone loisirs et équipements doit être régie par un plan partiel d'affectation ou un plan de quartier.

L'actuel PGA ne correspond pas aux besoins actuels et futurs, résultat :

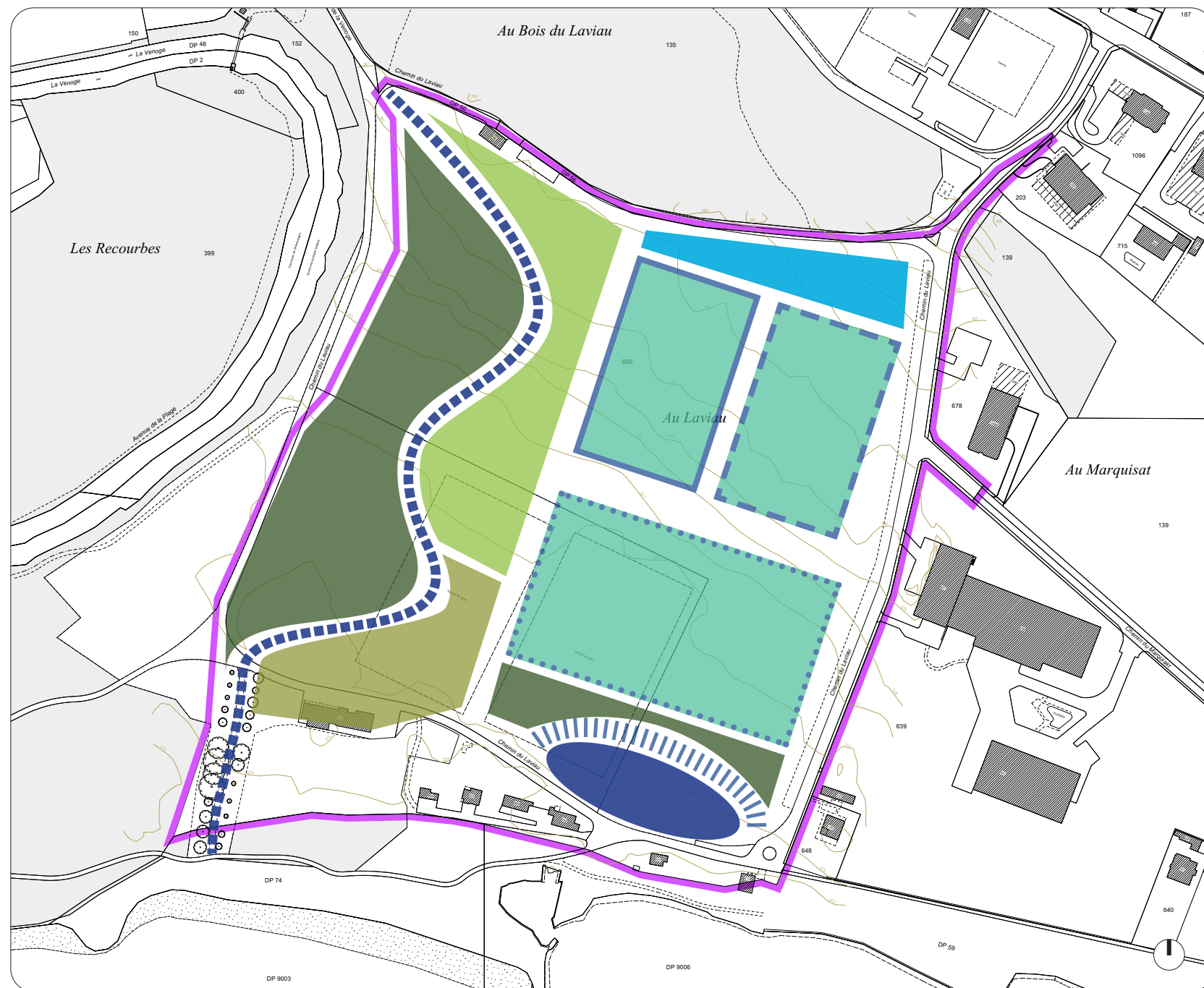
- On ne peut rien faire (terrains de foot, vestiaires, etc.)
- Le plan d'affectation " Au Laviau " nous permettra de reprendre la main



LE PLAN D'AFFECTATION ” AU LAVIAU ”

Le résultat de la démarche participative du 23 avril 2024

-  Périmètre du PA «Le Laviau»
-  Chemin piétons naturel
-  Arbres majeurs / fruitiers haute-tiges
-  Prairie extensive / agriculture biologique
-  Plantations arborées / agroforesterie
-  Aire d'implantation d'un bâtiment
-  Terrain foot (gazon naturel)
-  Terrain de foot (gazon synthétique)
-  Terrain multisports
-  Place publique (perméable)
-  Équipements collectifs saisonniers



Les objectifs du plan d'affectation "Au Laviau"



- Déplacer les deux terrains de foot à l'Est du site
- Reconstruire au nord du site un nouveau bâtiment (vestiaires-buvette)
- Aménager à proximité du lac une place publique
- Mettre en valeur des cabanons riverains



- Requalifier le chemin du Laviau et les aires de stationnement (transfert au domaine public)
- Créer de nouveaux itinéraires pour la mobilité active



- Renforcer le cordon forestier sur les rives de la Venoge
- Planifier, sur la partie Ouest du site, une zone agricole protégée compatible avec la préservation du secteur
- Limiter les îlots de chaleur
- Entretenir de manière extensive les surfaces vertes

Le plan d'affectation "Au Laviau"

Restrictions de droit publics relevant de la procédure LATC

Généralités

 Périmètre du plan d'affectation

Zones d'affectation

 Zone affectée à des besoins publics 15 LAT

 Zone de verdure 15 LAT A

 Zone de verdure 15 LAT B

 Zone de desserte 15 LAT

 Zone agricole protégée 16 LAT

 Aire forestière 18 LAT

Contenus superposés

 Espace réservé aux eaux

 Cheminement piétonnier public nouveau - *localisation indicative*

 Parcellaire nouveau

 Bâtiment et/ou équipement existant à démolir

 Périmètre d'évolution des constructions destinées à la pêche professionnelle

Restrictions de droit public relevant de procédures liées à la LATC

 Limite forestière statique - *selon constatation de nature forestière (art. 24 LVLFo)*

 Limite de la bande constructible des 10 m à la limite forestière statique

Eléments relevant d'autres procédures ou mentionnés à titre indicatif

 Site pollué

 Région archéologique - *n° d'identification*

 chemin de randonnée pédestre inscrit à l'inventaire cantonal et à SwissMobile à pied

 Itinéraires cyclables inscrits à l'inventaire SwissMobile à vélo

 Périmètre de consultation OPAM

PLAN D'AFFECTATION

1 / 1'000

